



## **AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA**

### **Projet Laurentia: Quai en eau profonde dans le Port de Québec/secteur de Beauport**

**Mémoire du CCVQ  
15 décembre 2020**

---

Nous tenons à souligner l'importance pour le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) d'exprimer ses commentaires sur l'impact qu'aura le *Projet Laurentia* sur le quartier historique et patrimonial du Vieux-Québec, reconnu ville du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1985.

#### **Préambule**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) est un des plus anciens regroupements de citoyens de la Ville de Québec. Il a été créé en 1975 à l'instigation d'un groupe de citoyens pressentant l'urgence de protéger et de défendre les intérêts des résidents en réaction aux transformations importantes que subissaient à cette époque le quartier et la Colline parlementaire.

Le CCVQ s'est donc donné pour mission la sauvegarde et la mise en valeur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, ensemble vivant et toujours habité.

Composé de citoyens bénévoles, le CCVQ prend position sur tous les dossiers qui ont un impact sur la qualité de vie des résidents du quartier

afin d'assurer un sain équilibre entre les fonctions résidentielle, commerciale et touristique. Nous intervenons sur différents dossiers dont, entre autres, les projets immobiliers, l'aménagement du territoire, la circulation, la sécurité des piétons et des cyclistes, la protection des paysages et des percées visuelles et l'achalandage touristique.

Par conséquent, le CCVQ a été interpellé par le projet de construction par l'Administration portuaire de Québec d'un quai en eau profonde dans le secteur de Beauport. Nous nous devons de faire connaître les craintes des résidents du Vieux-Québec quant aux impacts que ce projet aura sur la qualité de vie des citoyens et sur les paysages visibles depuis le promontoire du Cap Diamant et les rives de Beauport.

Étant depuis plusieurs années un membre actif du *Comité Cohabitation Port-Communauté* créé par l'Administration portuaire de Québec afin d'initier un dialogue entre les différents partenaires et intervenants du milieu, le CCVQ a déjà à plusieurs reprises lors des rencontres indiquer ses préoccupations quant au *Projet Laurentia* ou son prédécesseur. Le contenu ci-après du mémoire reprend les éléments problématiques identifiés par le CCVQ.

## **Introduction**

Le projet de l'Administration portuaire a beaucoup évolué depuis sa première présentation il y a quelques années. Au départ, le projet portait le nom *Beauport 2020* et visait le prolongement du quai de Beauport pour y aménager trois zones afin de transborder des matières en vrac (solide et liquide) et des conteneurs. À la suite d'une première étude d'impact environnemental réalisée en 2016, l'Administration portuaire a modifié son projet. Celui-ci, afin de répondre davantage aux nouveaux besoins économiques identifiés par l'organisme, est devenu le *Projet Laurentia* orienté plutôt vers la manutention exclusive de conteneurs.

Par contre, même sous un nouveau nom, le projet consiste toujours à prolonger de 610 m. le quai actuel pour qu'il s'avance plus loin en eau profonde dans la Baie de Beauport. Le projet inclut aussi la construction de voies ferrées et d'accès routiers ainsi que la reconfiguration des accès au boulevard Henri-Bourassa. De plus, les terrains actuels du port seront réaménagés entraînant la relocalisation d'une partie de la zone récréotouristique de la Baie de Beauport pour permettre l'entreposage des conteneurs vides.

Depuis le 16 novembre 2020, de nombreux commentaires et critiques ont été exprimés dans les médias conséquemment à la publication du rapport provisoire d'évaluation environnementale rédigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. La plupart des opinions exprimées sont négatives en conformité avec les conclusions de l'Agence. De plus, plusieurs conseillers de la Ville de Québec, tout parti confondu, ont retiré leur appui au projet.

Par conséquent, le CCVQ tient lui aussi à souligner les effets que le projet aura sur le Vieux-Québec. Parmi les effets environnementaux négatifs soulignés par l'Agence deux affecteront directement le quartier du Vieux-Québec, même si le projet semble être assez éloigné du site patrimonial. Ainsi, le quartier sera touché par les effets sur la santé humaine découlant entre autres du bruit causé par les activités du port (circulation des véhicules lourds) et par les effets sur le patrimoine naturel provoqués par la modification du paysage et des percées visuelles occasionnée, entre autres, par la mise en place de hautes tours pour le transbordement des conteneurs.

## **Effets sur la santé humaine**

### **a) Bruit et pollution**

Le rapport traite évidemment de l'effet de l'augmentation de la circulation des véhicules lourds dans les quartiers de Limoilou et de Maizerets là où seront concentrées les activités du port. Cette circulation accrue entraînera son lot de problèmes tels le bruit, la pollution et la sécurité des piétons et des cyclistes. L'accroissement de ces problèmes n'est pas négligeable pour ces deux quartiers déjà lourdement éprouvés par la circulation des véhicules lourds.

Les résidents du Vieux-Québec craignent aussi que ces ennuis s'accroissent dans leur quartier. Le Vieux-Québec/basse-ville fait déjà face à ces problèmes avec la circulation des camions sur les rues Saint-Paul et Dalhousie et le boulevard Champlain. De nombreux camions circulent sur ces artères malgré l'affichage d'une signalisation interdisant la circulation de transit. Un tragique événement survenu en septembre 2019 a clairement démontré aux citoyens que la Ville de Québec néglige à faire respecter cette signalisation.

Le passage des camions remorques n'est pas facile sur les rues de cette partie de la Ville. La transition entre ces rues se fait en traversant le secteur du Vieux-Port qui longe des zones habitées, des équipements touristiques

importants, la Place des Canotiers et le lieu historique de la Place Royale. La géométrie de ces rues forme un goulot étroit avec des virages serrés. Ces lieux sont très fréquentés durant la saison touristique qui s'étire du début de l'été jusqu'à l'automne avec le pic des croisières en septembre et octobre. Les conducteurs des véhicules lourds sont donc amenés à ralentir régulièrement et à utiliser fréquemment leur frein moteur, ce qui cause beaucoup de bruit à toute heure du jour. D'ailleurs, le rapport de l'Agence fait référence à cet excès de bruit qui est déjà présent dans le quartier. À la page 137 du rapport, il est mentionné:

Selon des relevés sonores effectués sur le terrain en 2014 et en 2017, les bruits courants comprennent les bruits du secteur portuaire existant, de l'usine de Papier White Birch, du transport ferroviaire et de la circulation routière. Pour tous les secteurs analysés, le bruit est plus élevé le jour que la nuit (Englobe 2018b). La valeur la plus élevée le jour a été enregistrée dans le secteur Beauport tandis, que durant la nuit, le secteur du Vieux-Québec s'est avéré le plus bruyant. (Englobe, 2020y).

Par conséquent, les résidents du Vieux-Québec appréhendent une augmentation du bruit et de la pollution qu'entraînera la circulation des camions en raison des nouvelles activités du port.

Même si l'Agence demande à l'Administration portuaire de prendre tous les moyens pour que les camions qui transporteront les conteneurs utilisent surtout l'autoroute Dufferin-Montmorency pour accéder et sortir du site, il n'y a aucune garantie ferme que des camions n'utiliseront pas un chemin plus court pour se rendre à leur destination en passant, entre autres, par le boulevard Champlain. La qualité de vie des citoyens et l'expérience vécue par les hordes de touristes et de croisiéristes qui fréquentent le Vieux-Québec/basse-ville seront alors grandement affectées. Ce scénario ne doit donc pas être négligé. Il doit être pris en compte dès maintenant afin de le prévenir et éviter qu'il se concrétise.

#### **b) La sécurité des piétons et des cyclistes**

Les résidents du Vieux-Québec sont aussi préoccupés par la sécurité des piétons et des cyclistes qui circulent dans le secteur de la basse-ville.

L'augmentation redoutée de la circulation des véhicules lourds due aux nouvelles activités portuaires risque d'avoir des impacts négatifs sur la sécurité de ces usagers de la route vulnérables. En termes de sécurité, les risques accrus de collisions avec des cyclistes ou des piétons doivent être

pris en compte. Comme il a été mentionné plus haut, la circulation sur les rues de ce secteur du Vieux-Québec n'est déjà pas facile. Le malheureux évènement du 12 septembre 2019 en a été la preuve flagrante. Une piétonne qui marchait sur le trottoir en pensant être en sécurité a été mortellement happée par un camion qui a dû empiéter sur le trottoir pour effectuer une manoeuvre de virage. Une augmentation de la circulation des véhicules lourds entraînerait inévitablement le risque que de tels évènements se répètent plus souvent. Au lendemain de l'accident, le CCVQ est intervenu dans les médias pour demander à la Ville un contrôle plus serré et rigoureux de la circulation de transit, conformément à la signalisation en place.

La qualité de vie des citoyens et l'expérience vécue par les hordes de touristes et de croisiéristes qui fréquentent le Vieux-Québec/basse-ville ne doivent pas être mises en danger. La perception d'une augmentation des risques d'accidents avec les camions n'est pas négligeable. Cette perception est similaire à celle soulignée à la page 232 du rapport par les citoyens des quartiers Limoilou et Maizerets.

## **Effets sur le patrimoine naturel**

### **a) Vues à partir du promontoire**

La présence de Québec sur le promontoire du Cap Diamant n'est pas fortuite. Lors de la fondation de la Ville en 1608, Samuel de Champlain avait reconnu l'importance de cette topographie particulière pour la défense du site par la vue qu'elle offre sur le fleuve Saint-Laurent et les alentours. Quelques centaines d'années plus tard, l'écrivain Charles Dickens lors d'un séjour à Québec qualifiera le site de Gibraltar d'Amérique. Il sera impressionné par ce promontoire et les vues qu'il offre.

La beauté naturelle du site attire les visiteurs depuis toujours et la Ville de Québec est devenue au fil des ans une destination touristique recherchée et importante. En 2019, Québec a accueilli 4,6 millions de touristes. La même année, 236 715 croisiéristes (150 navires) ont débarqué au Terminal du Vieux-Port. Tous ces visiteurs viennent découvrir le passé historique de Québec et admirer cette ville construite sur les hauteurs du Cap Diamant qui offrent des vues extraordinaires sur la nature environnante. Il s'agit d'un coup d'oeil unique et précieux.

Depuis plusieurs années, la Ville de Québec cumule les distinctions. En 1985, l'UNESCO a inscrit l'arrondissement historique du Vieux-Québec sur

la prestigieuse liste du patrimoine mondial, ce qui en fait une destination de choix et un lieu de vie privilégié pour ses résidents. Même si cette distinction repose en grande partie sur la présence des fortifications et l'origine de la francophonie d'Amérique, les beautés naturelles de la Ville et les perspectives qu'elle offrent sur les paysages s'ajoutent à ces caractéristiques et n'échappent pas aux visiteurs ni à ses citoyens.

Les nombreux touristes, les citoyens de la Ville et les résidents du quartier historique qui arpentent le Vieux-Québec haute-ville et basse-ville admirent autant ses attraits physiques qui témoignent de son riche passé que les paysages et les vues qui s'étirent jusqu'aux Laurentides, jusqu'à la pointe de l'Île d'Orléans et sur les hauteurs de Lévis. Le promontoire du Cap Diamant, le fleuve Saint-Laurent et les Laurentides sont des paysages emblématiques reconnus qui font la renommée de la Ville. À cet effet, la Terrasse Dufferin, la rue des Remparts et la Pointe-à-Carcy sont des endroits déterminants pour les observateurs.

Les vues magnifiques sur les paysages seront malheureusement altérées de façon irréversible par le *Projet Laurentia*. Ce constat catastrophique n'est pas émis uniquement par le CCVQ, il est inscrit dans le rapport provisoire d'évaluation environnementale rédigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. À la page 170, l'Agence souligne:

En raison de sa localisation à proximité du fleuve Saint-Laurent, le projet serait visible par les utilisateurs de la voie maritime (paysage fluvial du Saint-Laurent), notamment lors de la pratique d'activités touristiques et récréatives, ainsi que de la pointe ouest de l'Île d'Orléans (paysage rural) et des rives nord et sud du fleuve (alternance de paysages urbains, industriels et récréotouristiques). Les paysages urbains de Québec et de Lévis présentent de nombreux éléments patrimoniaux, dont les lieux historiques nationaux des Fortifications-de-Québec, des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis, qui incluent notamment la terrasse Dufferin, et des Forts-de-Lévis. Par ailleurs, l'Arrondissement historique du Vieux-Québec est un site protégé par le patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dont Parcs Canada, la ville de Québec et le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications du Québec, sont cogestionnaires.

Le *Projet Laurentia* aura donc des effets non négligeables sur le patrimoine naturel par la prolongation significative du quai dans le fleuve et la présence des équipements en hauteur nécessaires pour le transbordement des conteneurs. Ces impacts négatifs sont confirmés par l'Agence à la page 172 du rapport:

Cependant, le projet serait visible de certains points de vue qui offrent une vue ouverte sur le fleuve Saint-Laurent et le port de Québec. La vue serait modifiée en prolongeant les infrastructures existantes dans le paysage industriel du port de Québec, c'est le cas notamment de la terrasse Dufferin qui constitue un point d'intérêt visuel pour les observateurs. De ce point de vue, les observateurs auraient une vue ouverte sur le projet.

La Terrasse Dufferin constitue une promenade incontournable autant pour les citoyens de Québec que pour les visiteurs. Depuis sa création en 1838 et son prolongement en 1879 elle constitue un belvédère unique qui domine le fleuve Saint-Laurent où plus de 2 millions de personnes y déambulent chaque année pour y admirer le panorama. Le *Projet Laurentia* altérera ce point de vue: « Le projet entraînerait une modification d'étendue locale à long terme sur le paysage par l'introduction de remblais et de structures en hauteur sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Cette modification au paysage serait irréversible et continue dans le temps. » (p. 180 du rapport)

L'expérience contemplative vécue par les citoyens, les touristes et les croisiéristes qui fréquentent les points d'observation recherchés que sont la Terrasse Dufferin, la rue des Remparts et la Pointe-à-Carcy sera grandement affectée. Cette éventualité ne doit donc pas être négligée. La renommée des paysages de Québec en dépend.

#### **b) Vues à partir de la Baie de Beauport**

Le *Projet Laurentia* affectera de façon importante un autre secteur de la ville de Québec, soit la zone récréotouristique de la Baie de Beauport qui donne accès au fleuve et permet des activités de navigation de plaisance en tout genre. De plus, il s'agit de la seule plage dans les limites municipales offrant un accès sécuritaire et aménagé pour la baignade.

Le parc récréatif est situé à la limite des installations portuaires actuelles. Le site est déjà marqué par les infrastructures portuaires et industrielles situées à proximité. Mais il sera grandement impacté par la reconfiguration des lieux et le prolongement du quai en eau profonde.

Afin d'atténuer les effets des nouveaux aménagements, un écran visuel et acoustique constitué d'un mur de conteneurs végétalité sera construit entre la zone récréative reconfigurée et les nouvelles installations portuaires. Cet écran visuel et acoustique ne fait l'objet d'aucune acceptabilité sociale. Il aura des effets négatifs considérables sur la jouissance du lieu et sur les percées visuelles sur le fleuve, la rive sud et le Vieux-Québec. Ces vues

sont un atout important pour la beauté et la fréquentation du site. Elles sont une valeur ajoutée qui permet de relier la nature et l'urbanité de Québec. La zone récréotouristique sera plutôt étouffée par le mur de conteneurs.

Les impacts appréciables sur les vues sont confirmées dans le rapport de l'Agence à la page 172:

Les points de vue du secteur de la Baie-de-Beauport de l'unité de paysage industriel du Port de Québec (I1) et du fleuve Saint-Laurent (F1) sont ceux qui seraient le plus modifiés par la réalisation du projet, puisque c'est dans ces unités de paysages que serait implanté le projet (figure 12). Ces secteurs sont grandement valorisés par les usagers de la Baie-de-Beauport puisque la pratique de leurs activités est liée au degré d'appréciation du paysage fluvial. Selon l'endroit où se situe l'observateur, les structures en hauteur obstrueraient en partie, voire complètement (sous certains angles précis), la vue du centre-ville et du Château Frontenac par les observateurs durant notamment la navigation dans le secteur. Dans le secteur de la plage de la Baie-de-Beauport, la vue du fleuve serait partiellement obstruée par les nouvelles installations, mais aussi par l'écran visuel et acoustique. Ces installations s'ajouteraient aux installations portuaires déjà présentes.

De plus, les simulations réalisées par le promoteur pour montrer l'effet du mur de conteneurs végétalisé sont très éloquentes quant à la perte des paysages et des percées visuelles, comme le montrent les photos ci-jointes apparaissant dans le rapport de l'Agence.

L'expérience contemplative vécue par les citoyens et les visiteurs qui fréquentent la zone récréotouristique de la Baie de Beauport sera grandement affectée. Cet effet direct et irréversible ne doit donc pas être négligé. La renommée actuelle du lieu en dépend.

Ainsi, quant aux effets du *Projet Laurentia* sur le paysage et les percées visuelles, le CCVQ fait sien le constat de l'Agence apparaissant à la page 180 du rapport:

Toutefois, malgré les mesures d'atténuation proposées par le promoteur pour réduire les effets du projet sur le paysage (Englobe, 2020r), celles-ci ne permettent pas d'atténuer complètement les effets visuels pour les observateurs situés dans les unités de paysage du Port de Québec (I1), du Cap-Blanc (RT2), de Lévis (U4) et du fleuve (F1), plus particulièrement pour les utilisateurs de la Baie-de-Beauport, les visiteurs de la terrasse Dufferin, les résidents en bordure du fleuve de Lévis et les usagers navigants sur le fleuve Saint-Laurent dans le secteur du projet.



Base de Beauport  
avant le début du chantier

Position : 46°50'16.62"N - 71°11'42.06"O



Base de Beauport  
au début du projet

Position : 46°50'16.62"N - 71°11'42.06"O



## **Conclusion**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a pris note des conclusions négatives du rapport provisoire de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Ces conclusions confirment nos appréhensions quant aux impacts du projet sur le quartier historique.

Pour les résidents du Vieux-Québec la circulation des véhicules lourds sur les rues Saint-Paul, Dalhousie et le boulevard Champlain les préoccupent beaucoup. Le bruit, la pollution et le danger que cela amènera pour le déplacement des piétons et des cyclistes sont des impacts non négligeables pour la qualité de vie des citoyens. La circulation des véhicules lourds risque d'accroître avec le *Projet Laurentia* en augmentant ces inconvénients.

De plus, les impacts sur le paysage et les percées visuelles nous inquiètent. La vue à partir du promontoire de Québec sera affectée par le prolongement du quai dans le fleuve Saint-Laurent. Les équipements nécessaires au transbordement des conteneurs nuiront à la vue du Vieux-Québec à partir de la Baie de Beauport.

Enfin, le réaménagement de la Baie de Beauport, lieu très attractif pour l'accès au fleuve et la vue sur Québec, nous préoccupe beaucoup.

Pour les raisons énumérées plus haut, le Comité des citoyens du Vieux-Québec ne peut appuyer le *Projet Laurentia* qui affectera la qualité de vie des résidents et l'expérience vécue par les nombreux visiteurs.

Nous espérons que nos commentaires ajouteront un point de vue supplémentaire et compléteront l'analyse de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

.

Les administrateurs du CCVQ